

Profession Sport et Loisirs 24
Observatoire du sport périgourdin

L'emploi sportif privé en Dordogne

Données 2018



Avec le soutien de


**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**
Collège
Sport
Périscolaire

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Dordogne

**Dordogne
PÉRIGORD**
LE DÉPARTEMENT 

Table des matières

Édito	4
Remerciements	5
Méthodologie.....	6
Le périmètre de l'étude.....	6
Les sources	6
Le cadre.....	6
Les limites de l'étude.....	6
La typologie des employeurs	7
Des clubs de sport en grande majorité	7
Un statut associatif prédominant	8
9 entreprises sur 10 sont des microentreprises	9
Des entreprises à proximité des zones urbaines ...	9
Multisport et sports collectifs pourvoyeurs d'emplois	10
La typologie emplois et des professionnels	12
Le volume d'heures rémunérées et une masse salariale en progression	12
L'emploi sportif majoritairement représenté par les hommes	13
Une prédominance de postes en CDD.....	14
Un accès au plein temps en progression ... mais une précarité toujours aussi prégnante	14
Une rémunération qui progresse.....	15
45% des salariés dans les métiers de l'encadrement .	16
En résumé	17
Notes.....	18-19

Cette étude réalisée par PSL 24 se fonde sur les chiffres recueillis pour l'année 2018, la dernière exploitable avant que la pandémie covid-19 ne perturbe fortement les activités et notamment dans la sphère du sport.

Néanmoins, cette enquête montre l'importance non négligeable des activités sportives dans le domaine de l'emploi. L'emploi sportif est porté à 75% par des associations et beaucoup moins par des entreprises commerciales.

Le constat montre également une baisse du nombre d'employeurs mais une augmentation du nombre de salariés et du volume d'heures rémunérées. Cela se traduit par une progression du niveau de rémunération des éducateurs sportifs salariés du fait de l'augmentation de leur nombre d'heures mais aussi de la revalorisation, certes modeste, de la grille salariale.

Au total, le salariat dans la branche du sport (éducateurs et gestionnaires), pèse en Dordogne plus de 10 millions d'euros, ce qui en valeur absolue est à prendre en considération.

Pour améliorer cette activité économique, constituée de trop peu d'emplois à plein temps et souvent à durée déterminée, la création d'emplois à temps partagé dans la sphère des clubs associatifs devrait apporter une solution pour les salariés comme pour leurs employeurs. L'intégration des collectivités locales dans ce schéma de mutualisation, insuffisamment usité à ce jour, constituerait un levier majeur pour le développement de nouveaux emplois.

Jean-Michel Bouillerot
Président PSL Dordogne

Remerciements

Profession Sport et Loisirs 24
remercie
ses partenaires financiers ...



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Dordogne

Méthodologie

Le périmètre de l'étude

L'étude cible les établissements privés de Dordogne dont l'activité principale appartient à l'un de ces codes NAF :

- 85 51 Z : « enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs »
- 93 11 Z : « gestion d'installations sportives »
- 93 12 Z : « activités de clubs sportives »
- 93 13 Z : « activités de centres de culture physique »
- 93 19 Z : « autres activités liées au sport »

Ces établissements doivent avoir un effectif strictement positif au cours de l'année quels que soient la nature de l'entreprise, le type de contrat des employés et la quotité de travail.

Les sources

Les données de cette étude proviennent de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). Depuis 2017, les données sont issues de la Déclaration Sociale Nominative (DSN).

Le cadre

L'INSEE mettant à disposition les informations des entreprises à N+3, notre étude sera axée sur les données de l'année 2018 (année la plus récente disponible à ce jour). Le traitement de données a été fait de la même façon que pour les études précédentes avec un objectif de continuité dans l'observation de celles-ci ; une évolution des tendances peut ainsi être observée.

Les limites de l'étude

Les données fournies par l'INSEE dépendent directement de ce que les entreprises ont déclaré. Ainsi certaines données pouvant manquer (effectif, adresse, ...), une marge d'inexactitude existe.

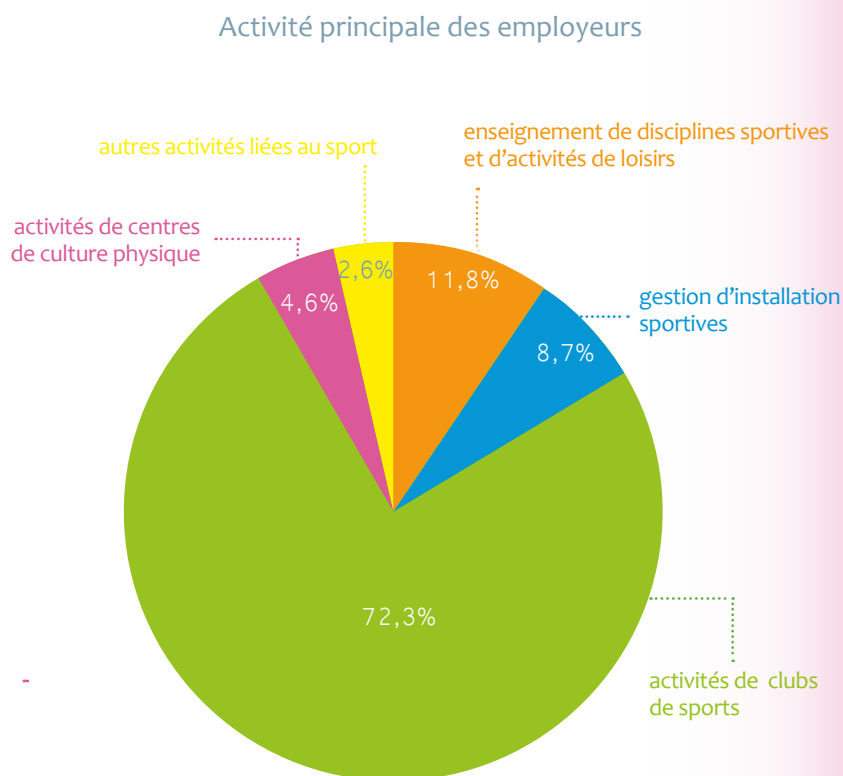
La typologie des employeurs

Les données de l'INSEE nous ont permis d'identifier 202 structures privées employeuses dans le milieu du sport en Dordogne en 2018, soit 29 de moins qu'en 2013. Cette évolution correspond à une diminution de 13% des établissements employeurs sur une période de 5 années.

Des clubs de sport en grande majorité

Sur l'ensemble des employeurs répertoriés en 2018, 72% ont comme activité principale le code NAF 9312Z, autrement nommée « activités de clubs de sports ».

Cette proportion reste stable par rapport à 2013.



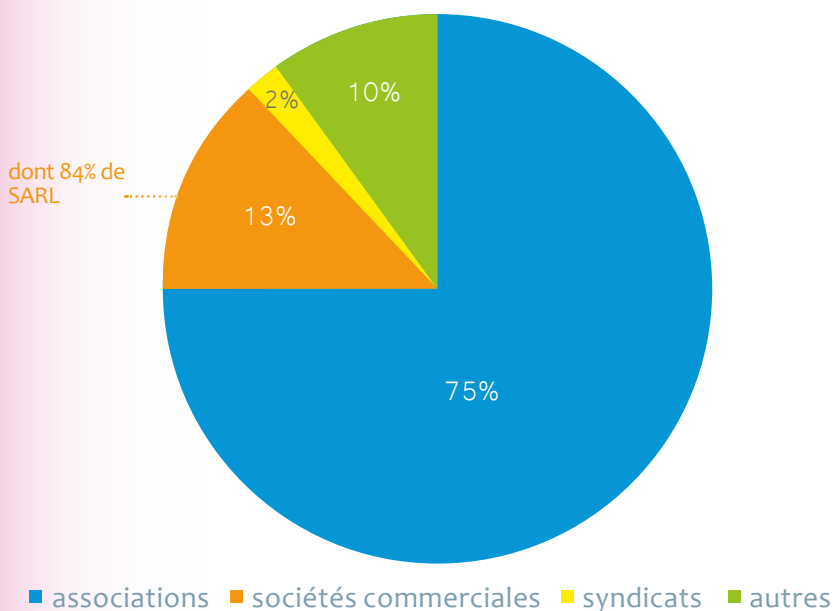
Un statut associatif prédominant

75% des employeurs privés dans le domaine du sport en Dordogne ont un statut associatif.

Depuis 2008 nous constatons une tendance à la hausse du nombre de structures employeuses ; nous assistons désormais à une inversion de cette orientation entre 2013 et 2018.

Cette évolution est vérifiée tant pour les sociétés commerciales que pour les associations employeuses (perte de 14 structures associatives et d'une vingtaine de structures commerciales).

Catégories juridiques des établissements



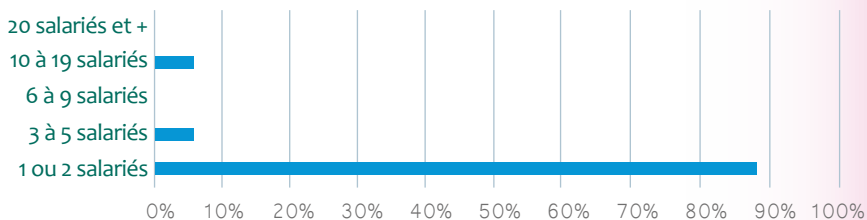
Précisons que le groupement d'employeurs Peri'job fédère 57 des 202 structures identifiées, soit 28% des employeurs du département dans le champ du sport ; c'est un peu plus qu'en 2013. Il répond aux besoins en matière de ressources humaines des structures de l'économie sociale et solidaire en portant des emplois partagés et en réalisant des opérations de mise à disposition des personnels.

9 entreprises sur 10 sont des micro-entreprises

Les employeurs sportifs en Dordogne sont très majoritairement des micro-entreprises, employant un ou deux salariés ; elles représentent 88% des structures employeuses du département et ont progressé de 8% en proportion au cours des 5 dernières années.

La typologie des employeurs reste relativement stable depuis notre dernière enquête (données 2013) et révèle une situation de fragilité de l'emploi sportif dans le département ; rappelons que les employeurs de cette taille sont ceux qui sont les moins résistants aux aléas économiques.

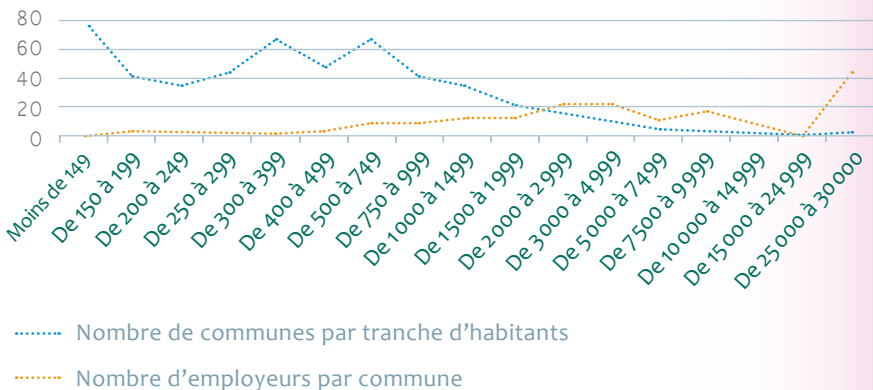
Proportion des structures employeuses par tranche d'effectifs



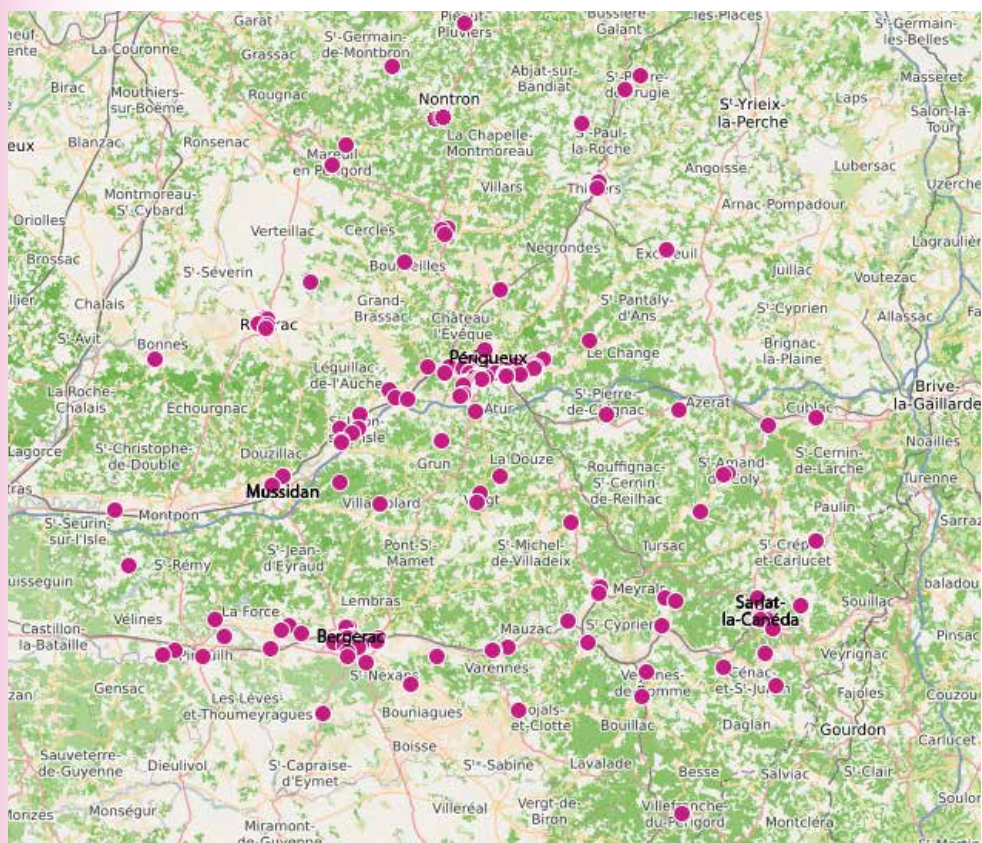
Des entreprises à proximité des zones urbaines

Avec seulement 4% de communes de plus de 5 000 habitants, la Dordogne est incontestablement un territoire rural. Fort logiquement, on retrouve une large majorité (59%) de structures employeuses implantées en milieu rural. Les 41% restants se situent dans les zones urbaines de plus de 5 000 habitants. Les communes de Bergerac et Périgueux en regroupent à elles seules 22%.

Employeurs par taille de communes



L'implantation des structures employeuses n'a pas connu d'évolution majeure et reste concentrée à proximité des zones urbaines et périurbaines.



Multisport et sports collectifs pourvoyeurs d'emplois

Le multisport est la famille d'activités qui concentre le plus de structures employeuses (29%). Cette famille d'activité intègre les activités « fitness et forme » ainsi que les activités « relaxation et yoga ».

Les sports collectifs et le tennis comptent le podium (respectivement 16% et 11%). Les sports de combat et l'équitation suivent la marche.

Ce classement demeure inchangé depuis 2013. Les établissements proposant du fitness/yoga occupent toujours une place prépondérante dans le paysage périgourdin en matière d'offres de services sportifs, renforçant même leur « poids » au cours des cinq dernières années (passage de 17% à 20%).

L'étude permet également de faire apparaître des différences significatives entre les pratiques sportives en matière de création d'emplois ; à titre d'exemple le tennis, le judo et le basket comptent près d'un tiers de clubs employeurs. En effet, de grandes disparités existent ; rappelons que certaines disciplines n'ont pas encore franchi le cap de la professionnalisation. Le ratio du nombre d'employeurs par licences illustre ce constat.

	Total employeurs	Licences	Ratio nombre d'employeurs/licences	Pourcentage de clubs employeurs au sein de la discipline
Multisport	58 29% Dont 41 en fitness/yoga (soit 20% des employeurs)	24 936	1/429	15%
Tennis	23 11%	5 800	1/252	38%
Judo	15 7%	3 551	1/236	30%
Equitation	11 5,5%	3 984	1/362	13%
Sports collectifs	33 16%	23 673	1/717	17%
Football	5,5%	13 935	1/1266	10%
Basketball	4,9%	2 859	1/285	40%
Rugby	4,5%	4 574	1/508	26%
Handball	1,5%	2 305	1/768	14%

Le fitness/yoga étant intégré aux disciplines dites multisports, il n'est pas possible de connaître le nombre exact de licences ni de dissocier cette activité des autres disciplines de la famille multisport.

Dans le domaine du fitness/yoga, les employeurs sont plus fortement présents dans les grandes villes bien qu'ils maillent l'ensemble du territoire de la Dordogne. Ce ne sont que des microentreprises et le statut associatif y est à peine majoritaire (52% contre 48% de sociétés commerciales et assimilés).

Au cours de la dernière période d'étude, les créations de structures employeuses dans le domaine fitness/yoga se font majoritairement sous forme de salles commerciales ou d'autoentreprises.

La typologie des emplois et des professionnels

Un volume d'heures rémunérées et une masse salariale en progression

En 2013, l'étude comptabilisait 614 112 heures de travail, soit une équivalence de 337 emplois EQTP (Equivalent Temps Plein) et une progression de 11% par rapport à 2010.

En 2018, on recense 751 632 heures de travail rémunérées, soit une augmentation de 22% par rapport à 2013 et 36% par rapport à 2010. Désormais le nombre d'EQTP s'établit à 413.

Si durant la période de 2008 à 2013 l'augmentation du nombre d'heures de travail provenait principalement de l'augmentation du nombre d'employeurs dans le département, nous constatons au contraire que durant la période de 2013 à 2018 la progression des volumes d'heures de travail est essentiellement due à une croissance interne au sein des structures employeuses ; les temps de travail sur les postes ont augmenté.

	2013	2018	Variation
Heures rémunérées	614 112	751 632	+ 22,39%
EQTP	337	413	+ 22,39%
Rémunération brute	8 380 400 €	10 757 219 €	+ 28,4%
Nombre de salariés	544	588	+ 8,1%
Nombre de postes	1 196	1 351	+ 12,96%

Le total des rémunérations brutes (hors charges patronales) est quant à lui passé de 8 380 400 euros en 2013 à 10 757 219 euros en 2018, soit une augmentation de 28,4%.

L'augmentation du nombre d'heures de travail rémunérées, combinée à l'augmentation du SMC (salaire minimum conventionnel de la branche du sport) de 4,7% entre 2013 et 2018, constituent des

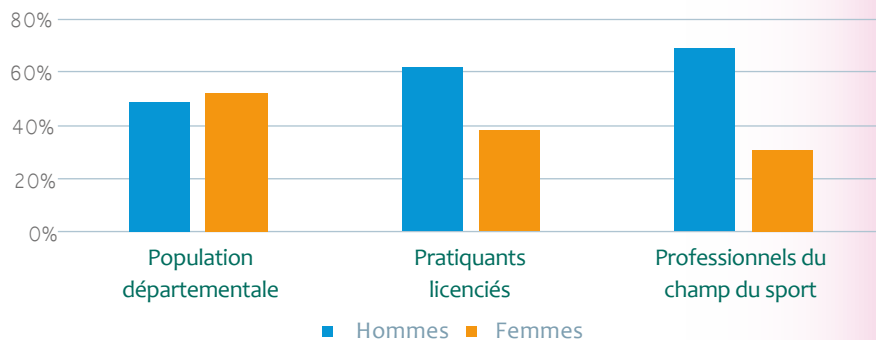
éléments d'explication à cette progression.

En 2013, 544 salariés se partageaient 1196 postes. En 2018, 588 salariés occupent 1351 postes. Le nombre de salariés a progressé de 8% quand le nombre de postes a augmenté de 13%. Cet élément confirme bien que les salariés du secteur ont vu, en moyenne, leur activité se renforcer.

L'emploi sportif majoritairement représenté par les hommes

L'emploi sportif, en Dordogne comme à l'échelon national, reste « genré ». Cette caractéristique s'est même légèrement renforcée sur notre territoire entre 2013 et 2018 (69% des salariés de la branche du sport en 2018 sont des hommes) alors même que nous constatons sur cette même période une féminisation de la pratique sportive ; l'augmentation de la pratique féminine (source étude PSL 24 « Les pratiques fédérales en 2018 ») ne se traduit donc pas par une orientation professionnelle des femmes vers cette filière.

Répartitions en fonction du sexe des individus



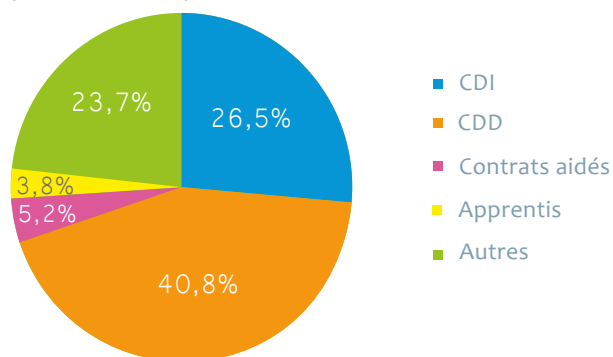
Une prédominance de postes en CDD

La répartition des différents types de contrats a globalement peu évolué depuis 2013.

Si le recours au contrat à durée indéterminée est la forme normale et générale de la relation de travail en France¹ (tous secteurs), la branche du sport fait à ce titre figure d'exception. Nous constatons qu'en 2018, un poste sur deux reste proposé dans le cadre d'un contrat à durée déterminée.

¹84,7% des salariés en France ont un CDI en 2018, soit plus de 76% des personnes ayant un emploi (source INSEE – « Une photographie du marché du travail en 2018 »)

Répartition des postes en 2018



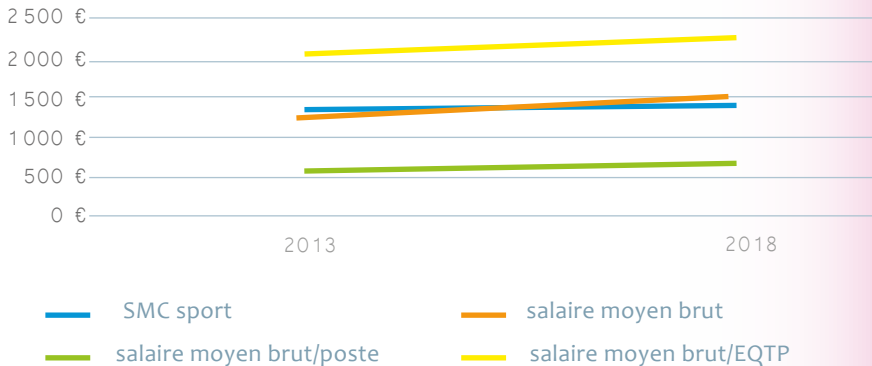
Un accès au plein temps en progression ... mais une précarité toujours aussi prégnante

Les situations d'emploi à temps complet (ou assimilé) sont passées de 52% à 63% au cours de la période de 2013 à 2018. Cette progression masque cependant une réalité d'emploi bien moins favorable ; celles-ci sont majoritairement saisonnières ou temporaires. En effet seuls 22% des postes à temps complet sont proposés à durée indéterminée ; cette proportion de CDI en 2018 est même en baisse par rapport à celle de 2013.

D'autre part, l'emploi sportif est toujours caractérisé par l'existence de postes accessoires voire très accessoires (moins de 3 heures hebdomadaires) ; ils représentent presque 1 poste sur 2 (48%) dans le paysage périgourdin. Ces situations d'emplois à temps très partiel ne sont pas nécessairement subies. Bien souvent nous retrouvons des professionnels qui exercent dans la filière du sport un complément d'activité.

Une rémunération qui progresse à proportion des revalorisations conventionnelles

Variation des rémunérations



Au cours des cinq dernières années, le niveau moyen de rémunération des salariés de la branche du sport a progressé. Deux faits expliquent cette progression :

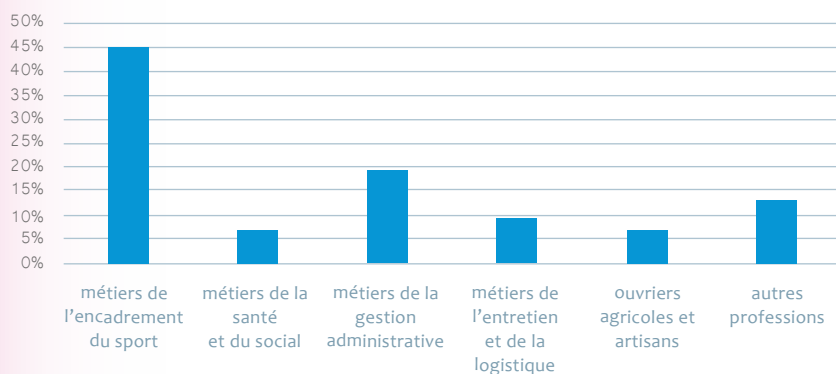
- La revalorisation de la grille des rémunérations conventionnelles de la branche ; cette dernière reste toutefois limitée (progression de 4,7% en 5 ans, identique à celle du SMIC)
- L'augmentation de 13% du volume d'heures travaillées sur 5 ans

En 2013, un salarié réalisait en moyenne 1129 heures de travail annuelles, soit l'équivalent d'un contrat à 60% ETP et cumulait 2,2 postes pour y parvenir. En 2018, un salarié fait en moyenne 1278 heures dans l'année, soit un équivalent de 70% de temps de travail annuel et cumule 2,4 postes pour cela.

Pour obtenir l'équivalent d'un emploi à temps plein en 2018, un professionnel doit théoriquement cumuler 3,4 postes. Ces valeurs moyennes ne révèlent que partiellement la réalité de terrain ; de toute évidence, l'emploi sportif est caractérisé par des situations de travail très hétérogènes : quand certaines structures sportives sont en capacité de développer des emplois à plein temps, d'autres ne génèrent que des micro-emplois (morcellement de l'emploi).

45% des salariés dans les métiers de l'encadrement

Répartition des salariés au sein des catégories socio-professionnelles



Malgré la diversité des métiers dans le sport, ceux liés à l'encadrement et à la gestion administrative sont les plus représentés (à hauteur respectivement de 45% et 19%).

Nous notons à cet égard une évolution significative en 2018 par rapport à la précédente étude menée (données 2013) ; les emplois liés à l'encadrement, même s'ils restent les plus importants, ont diminué en proportion au cours des cinq dernières années (passage de 67% à 48%). Le développement de l'emploi dans la branche du sport en Dordogne s'est donc prioritairement fait, ces dernières années, autour d'autres métiers ou d'autres fonctions que ceux liés à l'encadrement pédagogique.

Est-ce le signe que le secteur sportif se structure plus fortement en professionnalisant également les fonctions supports des établissements proposant des activités sportives ?

Au sein d'une branche professionnelle marquée par la prédominance du CDD, les salariés exerçant les métiers administratifs et de gestion sont majoritairement en CDI (55%).

Enfin, il est à signaler que les cadres sont très minoritaires et les ouvriers peu nombreux, alors que la majorité des emplois se retrouve parmi les professions intermédiaires.

En résumé

Avec plus de 10 millions de masse salariale brute et presque 600 professionnels salariés sur le territoire, l'emploi sportif en Dordogne représente l'équivalent d'une entreprise de taille intermédiaire ; il se caractérise dans les faits par une foultitude de micro-entreprises, majoritairement à statuts associatifs, proposant des emplois (trop) souvent à temps partiel et à durée déterminée ; on y retrouve beaucoup de postes annexes (48%).

Entre 2013 et 2018, peu d'évolutions sont à noter dans l'implantation des employeurs et des disciplines pourvoyeuses d'heures de travail ; le recours au CDI n'a pas progressé dans l'offre d'emplois.

En revanche les situations individuelles d'emplois se sont améliorées. En effet le nombre d'heures de travail a progressé de plus de 20% et en proportion supérieure au nombre de professionnels ; cette situation se traduit ainsi par une augmentation du temps de travail moyen par salarié.

Force est de constater que l'emploi à plein temps et à durée indéterminée n'est toujours pas « la norme » dans la branche du sport sur le territoire. La recherche de mutualisation, notamment via un groupement d'employeurs, constitue sans doute une des solutions permettant d'y parvenir et d'améliorer la situation.



Notes

A series of 20 horizontal dotted lines for writing notes.

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PROFESSION SPORT ET LOISIRS DORDOGNE

44 Rue du Sergent Bonnelie - 24000 Périgueux

Tél. : 05 53 35 47 51

<https://dordogne.profession-sport-loisirs.fr>

dordogne@profession-sport-loisirs.fr



Avec le soutien de

